

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 27 (1876)

Rubrik: Communiqué

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette ordonnance, qui a été promulguée avant l'entrée en vigueur de la loi forestière fédérale, constitue déjà un bon commencement pour la mise à exécution de celle-ci.

Communiqué.

Réunion de la société des forestiers suisses à Lucerne, les 15 et 16 septembre 1876.

Une centaine environ de membres de la société et d'amateurs de sylviculture ont assisté aux discussions et pris part aux excursions organisées. Tous les cantons étaient représentés, à l'exception d'Appenzell, Bâle et Valais.

Le rapport annuel et les comptes ont été adoptés; à l'occasion de la passation des comptes, le comité permanent a été chargé de présenter à la prochaine assemblée des propositions sur les mesures à prendre pour couvrir le déficit. La commission chargée des essais de cultures d'essences exotiques a présenté un rapport détaillé pour lequel l'assemblée lui a voté des remerciements. Le canton de Berne est choisi pour la réunion de l'an prochain; Mr. Rohr, président du conseil d'état à Berne a été nommé président du comité local, et Mr. l'inspecteur général des forêts, Fankhauser, vice-président. Puis 40 nouveaux membres ont été reçus dans la société.

Mr. l'inspecteur général des forêts Kopp à Sursee, a présenté le rapport sur le second sujet, concernant le traitement des forêts privés, sur lequel on a d'abord ouvert la discussion. Il concluait en disant que dans les forêts privés le mode d'aménagement que l'on devrait adopter, est la futaie exploitée par coupes ou jardinée en vue de produire des peuplements mélangés, et qu'il est nécessaire de soumettre l'économie de ces forêts à la surveillance des employés de l'état dans les limites tracées par la loi forestière lucernoise, quoique dans les circonstances actuelles on ne puisse guères songer à aller plus avant.

Par la discussion ces conclusions ont été étendues en ce sens, que suivant les conditions de climat et de sol ainsi que les modes d'aménagement déjà pratiqués, on peut aussi conseiller aux particuliers propriétaires de forêts l'aménagement en taillis composés et la production de peuplements d'une seule essence; le premier lorsque les forêts sont déjà à l'état de taillis composés et que ces taillis sont prospères, la dernière lorsque le sol et le climat ne permettent pas d'élever de bons

boisés mélangés. De plus on ne doit pas perdre de vue l'opportunité qu'il y aurait à réunir les forêts privés fortement morcelées, en forêts de société dans lesquelles il fût possible d'établir une assiette des coupes commune et convenable ; on doit faire de sérieux efforts pour obtenir de pouvoir, si ce n'est contraindre de par la loi, à la formation d'associations semblables, au moins la favoriser en ce sens que la minorité des propriétaires de petites parcelles forestières formant un seul mas, ne puisse pas s'opposer aux décisions éventuelles d'une majorité qui voudrait former de telles associations. Enfin tous les experts forestiers doivent s'efforcer d'instruire les propriétaires de forêts privées de leurs intérêts à cet égard.

Mr. Schnider, inspecteur forestier à Berne, était chargé d'ouvrir la discussion sur le premier sujet, concernant les principes à adopter pour l'aménagement des forêts soumises au parcours du bétail. Il résulte de son rapport et de la discussion qui s'y est rattachée, que les considérations relatives à la production du bois doivent aussi ici passer en première ligne, et que celles relatives au pâturage doivent rester en second rang, il importe avant tout que l'on avise à la mise à ban des jeunes boisés, jusqu'à ce que les cimes des arbres soient hors d'atteinte du museau du bétail. Dans les localités où une semblable restriction du parcours ne serait décidément aujourd'hui pas encore opportune, il faudrait séparer le sol propre à former des pâturages ou des prairies et le consacrer uniquement à la production du fourrage ; enfin si un tel sol faisait défaut, on pourrait favoriser le parcours par la fixation d'une révolution de longue durée, par des plantations très-espacées ou par bouquets, ou en substituant un aménagement jardinatoire régulier, au jardinage désordonné pratiqué jusqu'à cette heure. A la fin de la discussion, le comité permanent a été invité à faire de nouveau figurer cette question parmi les sujets à traiter dans une des prochaines réunions de la société.

Après un joyeux dîner pris à l'hôtel du Lac et assaisonné des toasts habituels, on visita sur la colline du Gütsch les forêts de corporation et les travaux de canalisation pour les eaux destinées à l'alimentation de la ville. Des cultures étendues paraissant dans des conditions d'accroissement favorables, firent une excellente impression sur ceux, qui prirent part à la course et donnèrent l'occasion de discuter sur l'élagage, le mélange des essences et l'espacement des plants. La journée se termina par une réunion familière très-animée au café de la poste.

Le 16 au matin une nombreuse société traversait en voitures le village industriel de Kriens pour se rendre au torrent de Fischeren, où elle visita des travaux de défense (pavé en forme d'écuelle) contre les ravages de ce torrent, et d'où elle poursuivit sa route en longeant la forêt de corporation de Fischeren sur la hauteur qui sépare le vallon de Kriens de l'Eigenthal. Après avoir admiré une fort jolie vue sur les fertiles campagnes du nord du canton de Lucerne, la société arriva dans des cultures bien réussies, exécutées en grande partie sur d'anciens pâturages occupant le versant nord de la montagne et appartenant à l'hôpital de Lucerne. Les plus anciennes cultures sont des épicéas en essence pure avec des allées de mélèzes le long des limites et des chemins; les plus jeunes contiennent aussi des sapins blancs et des hêtres. Un réseau bien combiné de chemins et de sentiers traverse ces cultures. Un boisé naturel qu'on observe à peu de distance au milieu du pâturage fait bien augurer du succès qu'on peut attendre des boisements exécutés sur ces hauteurs.

Rejoignant ensuite la route carrossable de l'Eigenthal la société put visiter sur la droite de cette route deux cultures de mélèzes âgés d'environ 30 ans et plantés à grandes distances sur des pâturages maigres; le but de ces plantations, consistant dans l'augmentation de la récolte en fourrage avec la production d'une grande quantité de bois, paraît être bien atteint. La descente, s'effectuant à travers des forêts privées et des forêts de corporation, conduisit la société au paisible hameau d'Eigenthal, où des tables dressées en plain air pour le déjeuner furent promptement occupées. L'emplacement était en vue des pentes du Pilate dénudées par coupes rases il y a 30 à 40 ans, et dont l'aspect actuel, avec les misérables boisés qui y sont maigrement parsemés rappelait l'état inquiétant de l'économie forestière dans l'Entlibuch. De sérieux entretiens sur ces graves questions, entremêlés de toasts humoristiques et d'une visite à une allée intéressante d'épicéas, firent écouter rapidement le temps de cette halte réconfortante. A la reprise de l'excursion on franchit de nouveau l'arrêté de la montagne pour se rendre aux forêts de corporation de Lucerne. Traversant de belles cultures, des perches d'âge moyen et de vieux peuplements et passant auprès du plus grand sapin de la corporation, la société parvint de nouveau dans la vallée, en suivant des chemins forestiers nouvellement établis, et put encore visiter la forêt de Schachen appartenant à la commune des habitants de Lucerne. Cette dernière forêt pouvait faire apprécier l'intérêt que la corporation de Lucerne met à ses

propriétés forestières, la sagesse avec laquelle, en les exploitant, elle se conforme fidèlement à la règle du produit soutenu, et les sacrifices qu'elle sait s'imposer pour les améliorer.

Restaient encore à visiter plusieurs établissements industriels du village de Kriens, après quoi la société se rendit à l'hôtel du Pilate où lui fut servi un dîner des plus succulents. Trop hâtive parut à la plupart des hôtes, l'heure qui devait rappeler la nécessité de prendre congé, ce que l'on fit en exprimant de chaleureux remerciements pour la bonne hospitalité reçue et les souhaits d'un joyeux revoir l'an prochain, dans le canton de Berne.

Landolt.

L'école fédérale des forestiers.

Pendant l'année scolaire 1875/76, notre école forestière a été fréquentée par 24 élèves, dont 12 suivant le premier cours, 8 le second et 4 le troisième, qui ne dure qu'une demi année. De ces 24 étudiants, 21 sont suisses et 3 étrangers. Les premiers se répartissent comme suit entre les cantons : Lucerne 4, Vaud 4, St-Gall 3, Zurich 2, Argovie 2, Grisons 2, Berne 1, Glaris 1, Neuchâtel 1, et Genève 1. L'un des étrangers vient d'Alsace, un de Norvège et le troisième de Russie.

Les quatre élèves du 3^{me} cours, savoir :

Arnold, Joseph, de Kulmerau, Lucerne

Challand, Edouard, de Bex, Vaud

Curtin, Fortuné, de Sils, Grisons

Reich, Ulric, de Sennwald, St-Gall,

ont subi à la fin du sémestre d'hiver l'examen pour l'obtention du diplôme et ont été diplômés. A la fin de l'année scolaire les 8 élèves du second cours ont été promus au troisième, tandis que 3 des élèves du premier cours ont échoué.

Cette année, l'excursion par laquelle on termine les cours a eu pour but la Forêt-Noire, où l'on visita les forêts situées autour de St-Blaise et de Leuzkirch, dans le Höllenthal et aux environs de Waldkirch et de Donaueschingen. La réception de nos collègues badois fut des plus amicale et prévenante et la vue de leurs forêts très-riche en enseignements.

Aucune modification n'a été apportée au plan d'étude durant l'année écoulée. Quant au personnel enseignant, le docteur Treichler a été nommé professeur à la place du professeur Rüttimann, décédé cet hiver ;